



Bon de commande qui semble incomplet.

Par **AKSOUL Albert**, le **14/10/2018** à **16:53**

Bonjour,

Je me suis rendu récemment dans un magasin de literie pour l'achat d'un matelas;le vendeur a établi un bon de commande qui me semble incomplet:
---La désignation de la marchandise:la marque et le modèle de l'article ne sont pas mentionnés,
---Les conditions générales de vente sont absentes,
---Le bon de commande porte bien le cachet du vendeur mais il n'est pas signé par lui;de plus il ne m'a pas fait signer le bon de commande.
Pouvez-vous me dire si ce document est valable.

Merci d'avance.

Par **Philp34**, le **15/10/2018** à **09:34**

Bonjour AKSOUL Albert,

Non, ce bon de commande n'a aucune valeur juridique puisque vous répondez seulement sur son essentiel, d'une part, vous ne l'avez pas accepté par absence d'opposition de votre signature sur ce document et d'autre part, par absence aussi des caractéristiques de l'article qui en font son prix dont il découlerait au surplus, votre impossible appel aux garanties au contrat, notamment celles du défaut de conformité et/ou vice caché de la chose vendue.

Ce commerçant a violé la Loi en la matière.